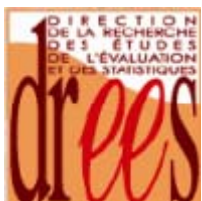




Le nombre d'allocataires du RMI au 31 mars 2006

En Métropole, le nombre d'allocataires effectivement payés au titre du revenu minimum d'insertion (RMI) par les caisses d'Allocations familiales (CAF) a diminué de 0,8 % au premier trimestre 2006, en données corrigées des variations saisonnières (CVS). Sur douze mois, l'augmentation est de 3,9 % par rapport au premier trimestre 2005. Après trois ans et demi de hausse ininterrompue, l'amélioration constatée au premier trimestre 2006 reflète l'impact de la baisse du chômage intervenue depuis mai 2005 ainsi que la montée en charge des dispositifs d'emplois aidés ciblés sur les allocataires de minima sociaux.

En Métropole et dans les DOM, le nombre d'allocataires ayant un droit ouvert au RMI et bénéficiant d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi [dispositif d'intéressement, contrat d'avenir ou contrat d'insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA)] progresse de 19,5 % sur un an, principalement sous l'effet de l'augmentation du nombre de contrats d'avenir : fin mars 2006, 24 000 allocataires bénéficiaient de ce contrat, après 11 000 fin décembre 2005.



Fin mars 2006, l'ensemble des allocataires payés au titre du revenu minimum d'insertion (RMI), en France métropolitaine, a diminué de 0,8 % en données CVS par rapport au trimestre précédent (tableau 1 et encadré 1). Sur un an, de fin mars 2005 à fin mars 2006, leur nombre a progressé de 3,9 %. Le nombre des allocataires ne bénéficiant d'aucune aide spécifique à l'emploi [intéressement, contrat d'insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA) ou contrat d'avenir] - qui représente 88 % des allocataires payés - diminue légèrement plus sur le trimestre (- 0,9 %). Sur un an, l'augmentation est un peu moins élevée que pour l'ensemble des allocataires (+ 3,7 %).

Légère diminution du nombre d'allocataires du RMI liée à la baisse du chômage et à l'augmentation du nombre d'emplois aidés

L'évolution du nombre d'allocataires payés au titre du RMI est généralement liée en premier lieu à la conjoncture du marché du travail, qui tend à se répercuter avec un certain retard sur le nombre de personnes susceptibles d'avoir recours à ce minimum social, ainsi qu'à l'évolution de l'indemnisation du chômage.

La stabilisation du nombre d'allocataires observée début 2006 pourrait ainsi découler de l'amélioration

de la situation de l'emploi intervenue depuis près d'un an. En effet, d'une part, l'emploi salarié des secteurs concurrentiels non agricoles a progressé de 0,4 % au cours des douze derniers mois, avec une hausse concentrée sur les deux derniers trimestres [(+ 0,2 % au dernier trimestre 2005 et + 0,1 % au premier trimestre 2006) (tableau 2)]. D'autre part, après plus de trois années de diminution, le nombre d'emplois aidés, qui s'adressent aux personnes connaissant des difficultés d'insertion (contrats d'accompagnement dans l'emploi, contrats initiative emploi, contrats d'avenir...), a augmenté au dernier trimestre 2005¹.

Dans un contexte de faible augmentation de la population active, ce raffermissement de la croissance de l'emploi s'est traduit par une baisse continue du chômage depuis mai 2005 : le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) a diminué sensiblement au cours des douze derniers mois, de 7,5 % pour la catégorie 1 et de 6,7 % pour les catégories 1 et 6. Avec un décalage de plusieurs trimestres, l'évolution du nombre de chômeurs non indemnisés s'est également retournée à la baisse (- 3 % au premier trimestre 2006). Ceci traduit à la fois l'effet retardé du recul des DEFM et la légère augmentation du taux de couverture de l'indemnisation du chômage ce trimestre (passé de 59,2 % à fin décembre 2005 à 59,9 % à fin mars 2006).

Tableau 1 - Nombre d'allocataires du RMI payés en fin de trimestre (données CVS, Métropole, en milliers)

	Mars 2005	Jun 2005	Septembre 2005	Décembre 2005	Mars 2006	Variation sur trois mois (en %)	Variation sur un an (en %)
Allocataires payés au titre du RMI ne bénéficiant ni d'une mesure d'intéressement, ni d'un RMA, ni d'un contrat d'avenir	932,4	955,6	973,6	975,3	966,8	- 0,9	+ 3,7
Ensemble des allocataires payés au titre du RMI	1 062,6	1 086,0	1 106,1	1 113,3	1 104,4	- 0,8	+ 3,9

Source : CNAF - DSER.

Note : La correction des variations saisonnières a été actualisée : les coefficients saisonniers ont été recalculés en intégrant les données jusqu'au dernier trimestre 2005. Ceci explique que les données de mars 2005 à décembre 2005 sont légèrement différentes de celles publiées dans les numéros précédents.

Tableau 2 - Le marché de l'emploi (données CVS, Métropole, en milliers)

	Mars 2005	Jun 2005	Septembre 2005	Décembre 2005	Mars 2006	Variation sur trois mois (en %)	Variation sur un an (en %)
Emploi salarié des secteurs concurrentiels non agricoles (1)	15 456,3	15 458,0	15 468,7	15 499,3	15 519,4	+ 0,1	+ 0,4
DEFM de catégorie 1	2 472,9	2 441,3	2 383,8	2 323,0	2 288,3	- 1,5	- 7,5
DEFM de catégories 1 et 6	2 939,6	2 912,6	2 856,4	2 785,7	2 743,8	- 1,5	- 6,7
Chômeurs non indemnisés (1) (2)	1 647,6	1 683,1	1 695,3	1 685,8	1 634,5	- 3,0	- 0,8
Taux de couverture de l'indemnisation chômage (RAC + solidarité) (1)	61,7 %	60,8 %	59,9 %	59,2 %	59,9 %	+ 0,7 point	-1,8 point

Source : INSEE-DARES, UNEDIC (1), données provisoires, (2), catégories 1 à 3, 6 à 8 et dispensés de recherche d'emploi.

Note : Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégories 1 et 6 recouvrent les personnes inscrites à l'ANPE déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, la catégorie 6 correspondant aux personnes ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du mois.

Tableau 3 - Nombre d'allocataires payés au titre du RMI en fin de trimestre (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)

	Mars 2005	Jun 2005	Septembre 2005	Décembre 2005	Mars 2006	Variation sur un an (en %)
Allocataires payés au titre du RMI ne bénéficiant ni d'une mesure d'intéressement, ni d'un CI-RMA, ni d'un contrat d'avenir	1 090,1	1 097,5	1 098,4	1 119,6	1 131,7	+ 3,8
Allocataires payés au titre du RMI bénéficiant soit d'une mesure d'intéressement, soit d'un CI-RMA, soit d'un contrat d'avenir	138,9	142,2	145,5	146,8	145,1	+ 4,5
Ensemble des allocataires payés au titre du RMI	1 228,9	1 239,7	1 243,9	1 266,4	1 276,8	+ 3,9

Source : CNAF - DSER, DREES, DARES.

Note : Ce tableau a été adapté afin de tenir compte de la création du contrat d'avenir dont les décrets d'application sont parus en mars 2005. La description des sources utilisées figure à l'encadré 1.

Tableau 4 - Nombre d'allocataires ayant un droit ouvert au RMI et bénéficiant d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)

	Mars 2005	Jun 2005	Septembre 2005	Décembre 2005	Mars 2006	Variation sur un an (en %)
Allocataires payés au titre du RMI bénéficiant d'une mesure d'intéressement :						
• non CES	112,0	114,1	123,1	130,4	131,0	+ 17,0
• CES	26,4	27,3	21,0	13,1	7,7	- 70,9
Allocataires du RMI bénéficiant d'un RMA	1,6	2,4	3,0	4,2	5,4	NS
Allocataires du RMI bénéficiant d'un contrat d'avenir	-	0,5	3,1	11,1	24,0	-
Ensemble des allocataires bénéficiant d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi au titre du RMI (1)	139,9	144,2	149,9	158,5	167,2	+ 19,5
Dont allocataires payés au titre du RMI (2)	138,9	142,2	145,5	146,8	145,1	+ 4,5

Source : CNAF - DSER, DREES, DARES.

Note : (1) Mesures spécifiques aux personnes ayant un droit ouvert au RMI : mesures d'intéressement classique pour la reprise d'un emploi et contrats aidés (CI-RMA et contrat d'avenir) proposés aux personnes bénéficiant des quatre minima sociaux RMI, API, ASS, AAH. Un même allocataire peut bénéficier simultanément de plusieurs mesures : cette ligne est donc légèrement inférieure à la somme des lignes précédentes.

(2) Parmi les allocataires ayant un droit ouvert au RMI qui bénéficient d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi, certains perçoivent l'allocation RMI (allocataires payés au titre du RMI) et d'autres pas : c'est notamment le cas de la majorité des bénéficiaires du CI-RMA ou du contrat d'avenir, car l'aide forfaitaire départementale ou communale accordée à l'employeur vient en déduction de la prestation RMI qui peut alors devenir nulle.

Encadré 1

Sources utilisées

Les données utilisées pour l'analyse conjoncturelle du nombre d'allocataires sont celles de l'ensemble des régimes à l'exception de la Mutualité sociale agricole (environ 2 % du nombre total d'allocataires en 2005).

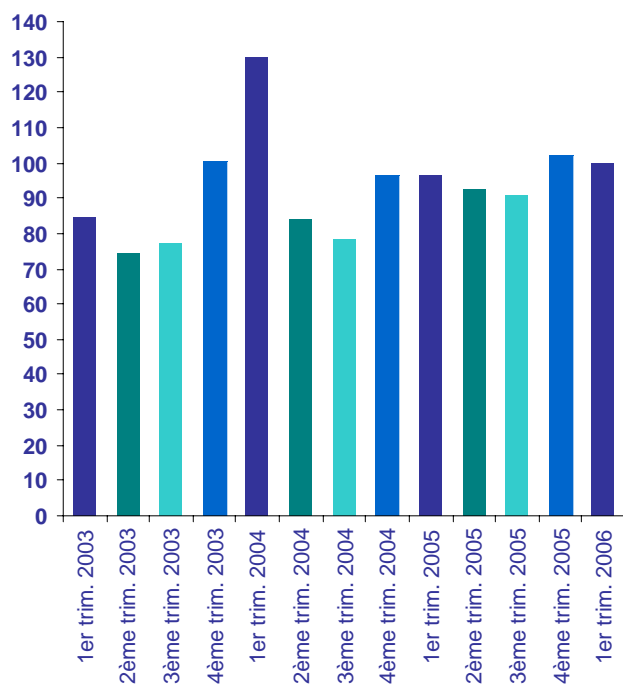
Les données relatives aux allocataires proviennent de l'exploitation des fichiers statistiques mensuels exhaustifs des caisses d'Allocations familiales. Elles sont calées sur les dénombrements trimestriels effectués à partir d'un fichier délivrant une photographie des allocataires à la fin des mois de mars, juin, septembre et décembre. Les bénéficiaires du RMA sont dénombrés de manière exhaustive dans ces fichiers à partir de juin 2005 et ceux du contrat d'avenir en septembre.

Les dépenses proviennent de données comptables de la Caisse nationale des allocations familiales et sont exprimées en droits constatés. Elles ne comprennent pas la prime exceptionnelle versée depuis 1998 en fin d'année. Les douze balances comptables mensuelles sont complétées *a posteriori* par une balance supplémentaire correspondant aux régularisations comptables relatives à l'année écoulée. Afin de lisser la série, on répartit cette treizième balance uniformément sur les douze mois de l'année.

Stabilité du nombre d'entrées donnant lieu à un paiement du RMI

Au premier trimestre 2006, le nombre d'ouvertures de droit se situe à un niveau proche de celui observé tout au long de l'année 2005 (graphique 1). On entend par nombre d'ouvertures de droit le nombre d'allocataires ayant déposé

Graphique 1 - Nombre d'ouvertures de droit au RMI au cours du trimestre (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)



Source : CNAF-DSER.

Note : Les données du premier trimestre 2006 sont provisoires.

au cours du trimestre une demande de prise en charge et ayant bénéficié d'un paiement. Les entrées au RMI restent donc à un niveau relativement important, en lien avec le raccourcissement de la durée maximale d'indemnisation résultant de la réforme de l'assurance chômage entrée en vigueur en janvier 2003, qui a conduit indépendamment de la conjoncture à une probabilité plus élevée de passage par le RMI.

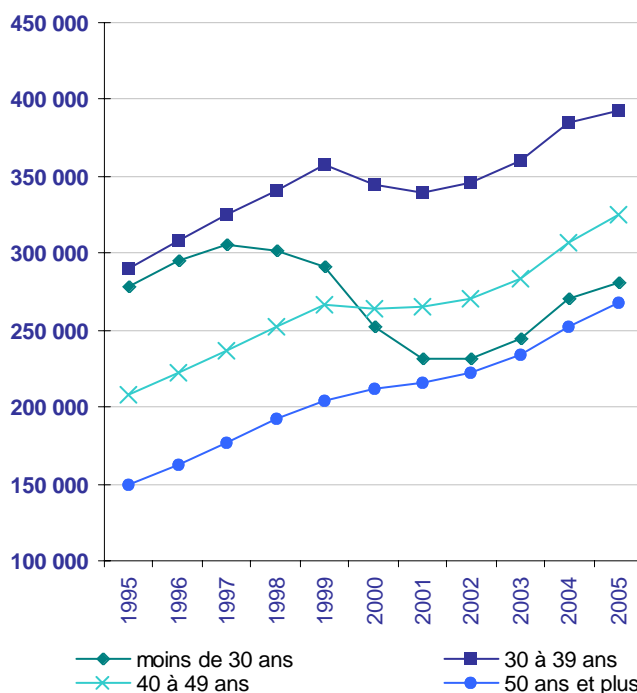
Augmentation sensible du nombre d'allocataires du RMI bénéficiant d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi

En données brutes, fin mars 2006, 1,28 million d'allocataires ont été effectivement payés par les caisses d'Allocations familiales (CAF) au titre du RMI en Métropole et dans les DOM (tableau 3), soit une augmentation de 3,9 % sur un an. Les versements effectués au premier trimestre 2006 au titre du RMI s'établissent par ailleurs à 1,49 milliard d'euros, en hausse de 7,2 % par rapport au premier trimestre 2005.

Parmi les allocataires payés au titre du RMI, environ 145 100 bénéficient fin mars 2006 d'au moins une mesure spécifique d'aide à l'emploi (intéressement, CI-RMA ou contrat d'avenir²). Cet effectif est en progression de 4,5 % sur un an, une hausse supérieure à celle observée pour l'ensemble des allocataires payés au titre du RMI.

L'accès des allocataires du RMI aux mesures spécifiques d'aide à l'emploi peut par ailleurs s'accompagner ou non de la poursuite du versement de l'allocation. Par exemple, une personne seule sans enfant qui percevait le RMI et embauchée en contrat d'avenir, garde un « droit ouvert au RMI », mais n'est plus effectivement « payée au titre du RMI », le montant de son allocation étant versé intégralement à son employeur.

Graphique 2 - Nombre d'allocataires du RMI par tranche d'âge entre 1995 et 2005 (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)



Source : CNAF-DSER.

Encadré 2

La prime de retour à l'emploi

Instituée par un décret du 29 août 2005, une prime de retour à l'emploi a été mise en place, d'abord à titre temporaire. D'un montant de 1 000 euros, elle s'adresse aux titulaires de certains minima sociaux (RMI, API, ASS, AAH), inscrits au chômage depuis plus d'un an, qui retrouvent une activité professionnelle d'une durée de travail d'au moins 78 heures par mois. En vigueur pour les allocataires reprenant un emploi entre le 1er septembre 2005 et le 31 décembre 2006, elle est versée à la fin du quatrième mois d'activité. Selon les premiers éléments disponibles, environ 3 000 allocataires ayant un droit ouvert au RMI auraient bénéficié de cette prime fin février 2006 (données brutes, Métropole et DOM, source CNAF).

La loi récente du 23 mars 2006 relative au retour à l'emploi et sur les droits et les devoirs des bénéficiaires de minima sociaux pérennise par ailleurs ce dispositif, certaines modifications étant toutefois apportées : la prime ne concernera que les trois minima sociaux RMI, API et ASS et la condition d'ancienneté d'inscription au chômage sera supprimée. Un décret précisera par ailleurs la durée de travail minimale et le nombre de mois consécutifs d'activité ouvrant droit à la prime, ainsi que son montant.

Cette personne conserve toutefois des droits connexes liés au dispositif RMI tels que l'accès à la couverture maladie universelle (CMU). Ainsi, au 31 mars 2006, si l'on tient compte des allocataires ayant un droit ouvert, environ 167 200 allocataires bénéficient d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi, qu'ils soient ou non payés au titre du RMI, cet effectif étant en hausse de 19,5 % sur un an (tableau 4).

Cette augmentation sensible s'explique en premier lieu par la poursuite de la montée en charge des contrats d'avenir, alors que l'évolution du nombre de CI-RMA reste plus limitée. Ainsi, fin mars 2006, environ 24 000 allocataires bénéficiaient d'un contrat d'avenir et 5 400 d'un CI-RMA (contre respectivement 11 100 et 4 200 fin décembre 2005). Parallèlement, le nombre d'allocataires bénéficiant d'une mesure d'intéressement augmente très modérément (+ 0,2 % par rapport à fin mars 2005), sous l'effet de la forte diminution (- 70,9 %) des contrats emploi-solidarité (CES), lesquels sont progressivement remplacés par d'autres dispositifs d'aide à l'emploi³.

Notes

- (1) DARES, *Conjoncture de l'emploi et du chômage au quatrième trimestre 2005 : le recul du chômage se poursuit malgré le tassement de la croissance*, **Premières Synthèses**, 2006, n° 16.1.
- (2) Les caractéristiques de ces contrats sont présentées dans l'encadré 2 de Cazain et al. (2005).
- (3) Les conditions de l'extinction progressive des CES sont détaillées dans une fiche mise en ligne par le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement à l'adresse suivante : <http://www.travail.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/contrats-travail/contrat-emploi-solidarite-ces-1006.html>
- (4) Cf. Lorgnet et al. (2004).

Pour en savoir plus

- Avenel M. et Nabos C., *Les allocataires de minima sociaux en 2004*, **Etudes et Résultats**, 2005, n° 447.
- Cazain S., Donné S., Hennion M. et Nauze-Fichet E. : *Le nombre d'allocataires du RMI au 30 juin 2005*, **L'e-ssentiel**, 2005, n° 41, et **Etudes et Résultats**, 2005, n° 425.
- Lorgnet J.-P., Mahieu R., Nicolas M. et Thibault F., *RMI : ancienneté dans le dispositif et cumul avec une activité rémunérée*, **L'e-ssentiel**, 2004, n° 21.
- *Mise en oeuvre du contrat d'avenir et du CI-RMA*, **Cahier joint**, n° 8617, **Liaisons sociales**, 2005, n° 14 442.

En revanche, le nombre d'allocataires bénéficiant d'un intéressement en dehors du cadre du CES s'accroît sensiblement (+ 17 %).

En 2005, une hausse du nombre d'allocataires du RMI plus marquée pour les plus de 40 ans

La hausse observée en 2005 du nombre d'allocataires payés au titre du RMI en Métropole et dans les DOM (+ 4,2 % en glissement annuel à fin 2005) est surtout imputable aux allocataires âgés de 40 ans ou plus. En effet, le nombre d'allocataires âgés de 40 à 49 ans a progressé de 5,7 % sur douze mois, et le nombre de ceux âgés de 50 ans et plus, de 5,9 %.

En revanche, l'augmentation du nombre d'allocataires âgés de moins de 40 ans a marqué un net ralentissement en 2005, avec une hausse de 3,8 % en glissement annuel pour les moins de 30 ans et de 2,1 % pour les 30-39 ans.

Les disparités des évolutions par âge peuvent d'abord provenir de variations de la structure par âge de la population totale. Elles peuvent également et surtout s'expliquer par une sensibilité à la conjoncture du marché du travail différente selon l'âge. En effet, comme en témoignent les évolutions observées depuis 1995 (graphique 2), parmi les allocataires du RMI, les plus jeunes apparaissent bien plus sensibles aux retournements conjoncturels.

Par exemple, l'embellie économique de 1997 à 2001 avait bénéficié avant tout aux allocataires âgés de moins de 30 ans et moins nettement ou plus tardivement à ceux plus âgés. Ainsi, l'amélioration du marché du travail observée depuis mai 2005 devrait sans doute en premier lieu bénéficier aux allocataires les plus jeunes. Ceux-ci semblent en effet généralement plus proches de la sphère de l'emploi⁴, alors que les plus âgés rencontrent des difficultés d'insertion sociale qui les en maintiennent plus éloignés.

Marie Hennion et Emmanuelle Nauze-Fichet

Ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale
Ministère de la Santé et de la protection sociale - DREES

Sophie Cazain, Stéphane Donné

Pôle Statistiques de prestations et d'action sociale - CNAF

Directeur de la Publication

Philippe Georges

Directrice de la rédaction

Hélène Paris

Rédactrice en chef et abonnements

Lucienne Hontarrede

Secrétaire de rédaction

Patricia Christmann

Maquettiste - mise en page

Ysabelle Michelet

Contact : lucienne.hontarrede@cnafr.fr

Tél. : 01 45 65 57 14

CNAF - 32 avenue de la Sibelle

75685 Paris Cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52

N° ISSN : 1638 - 1769